



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/6
Paris, le 31 mai 2010
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasília, Brésil
25 juillet - 3 août 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur le Fonds du patrimoine mondial africain

RÉSUMÉ

Le présent rapport récapitule l'avancement réalisé depuis la 33e session du Comité (Séville, 2009) par le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), comme demandé par la décision **33 COM 6A**.

Projet de décision : 34 COM 6, voir le point X.

I. Consolidation et renforcement du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA)

1. En mars 2009, un Conseiller technique a rejoint l'équipe du FPMA, le poste ayant été assuré pour un an grâce au financement conjoint du *Riksantikvaren* (Direction du patrimoine culturel norvégien) et du Département des arts et de la culture d'Afrique du Sud. L'entrée en fonctions de ce Conseiller technique a renforcé les capacités du Fonds en lui permettant de servir efficacement les intérêts des pays francophones d'Afrique. En mai 2009, un Responsable de la communication et de la collecte de fonds a également rejoint l'institution. Ce poste est considéré comme important étant donné la responsabilité essentielle du Fonds et l'objectif de création d'un Fonds de dotation. En octobre 2009, un second Spécialiste du programme (dont le poste a été financé par la l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)), a rejoint le FPMA.

II. Élaboration d'une politique générale et de principes directeurs

2. En novembre 2009, le FPMA a signé un mémorandum d'accord avec la Fondation nordique du patrimoine mondial pour collaborer dans trois grands domaines :
 - a) Formation de professionnels du patrimoine à l'établissement de dossiers de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - b) Mise en œuvre d'un programme de tourisme durable sur les sites africains du patrimoine mondial ;
 - c) Exercice de rapports périodiques pour l'Afrique, en vue d'élaborer un programme à partir des résultats de cet exercice.

À la suite d'une demande d'accréditation du FPMA en tant que Centre de catégorie 2, présentée par la République d'Afrique du Sud, la 35e Conférence générale de l'UNESCO a décidé l'accréditation du Fonds en tant que Centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO.

III. Promotion du Fonds du patrimoine mondial africain

3. Le site Internet du Fonds du patrimoine mondial africain a été modernisé en termes de contenu, de liens, de photos et de documents. Le site est en arabe, en anglais, en français et en portugais.
4. Une exposition à Robben Island, Afrique du Sud, a été inaugurée en mai 2010, fruit d'une collaboration entre le Fonds du patrimoine mondial africain, la *South African Resources Agency*, le Musée de Robben Island et les Ambassades d'Espagne et du Brésil en Afrique du Sud. Le thème de cette exposition est « Une lutte pour la liberté : notre patrimoine africain ». Cette exposition sera présentée lors de la Coupe du monde de football 2010 et le sera également lors de la présente session du Comité du patrimoine mondial.

IV. Consolidation du Fonds de dotation

5. Le Fonds de dotation a maintenant été créé et doté d'un capital initial d'investissement de trente millions de rands (environ 4 millions de dollars EU). Un montant supplémentaire de quinze millions de rands (2 millions de dollars EU) a également été investi comme compte de transaction à court terme.

6. Le Fonds a reçu les contributions suivantes en 2009 et 2010 : Union africaine (10 000 dollars EU), Kenya (27 900 dollars EU), Tanzanie (80 000 dollars EU), Thaïlande (20 000 €), Riksantikvaren – Direction du patrimoine culturel norvégien – (24 000 dollars EU pour le poste de Spécialiste du Programme), et Oman (100 000 dollars EU). Des promesses de contributions ont été faites par les pays suivants : Gabon (60 000 dollars EU), Sénégal (60 000 dollars EU) et Algérie (600 000 dollars EU). Des appels à contributions ont également été adressés aux pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Kenya, Namibie, Nigéria, Soudan et Zambie pour le Fonds de dotation, et à l’Algérie, le Brésil, la Norvège, la Suède et la Suisse pour le financement de programmes).

V. Amélioration du nombre et de la qualité des propositions d’inscription

7. L’un des objectifs stratégiques du Fonds du patrimoine mondial africain vise à accroître le nombre de propositions d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial en provenance d’Afrique. C’est ainsi qu’une série de cours de formation a été organisée, en collaboration avec l’UICN, l’ICCROM, l’ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. Ces cours ont pour but de renforcer les capacités des professionnels du patrimoine africain en matière d’élaboration de dossiers de propositions d’inscription, et de créer un réseau de spécialistes sur le continent. On trouvera ci-dessous quelques résultats du premier cycle de cours (novembre 2008 - mars 2010). 18 des 51 États parties africains ont participé à ces cours.

Pays	Bien(s)	Catégorie	Situation en avril 2010	Anglais/ français
1. Botswana	Parc national de l’Okavango	Nature	En cours	Cours en anglais au Lesotho
2. Égypte	Parc national de Ras Mohammed	Nature	En attente	
3. Ghana	Tenzug - Tallensi settlements	Culture	En cours	
4. Kenya	The Great Rift Valley - The Kenya Lakes System	Nature	Soumis au Centre du patrimoine mondial	
5. Lesotho	Parc national de Sehlabathebe	Nature	En cours*	
6. Mozambique	Archipel de Querimbas	Mixte	En cours	
7. Nigéria	Paysage culturel de Surame	Culture	En cours	
	Oke-Idanre (Idanre Hill)	Culture	Soumis au Centre du patrimoine mondial	
8. Swaziland	Mines de Ngwenya	Culture	En cours	
9. Zambie	Paysage culturel de Barotse	Culture	En cours	
10. Bénin	Parc national de la Pendjari	Nature	Soumis au Centre du patrimoine mondial	Cours en français au Bénin

11. Cameroun	Les Chutes de la Lobé	Culture	En attente	
12. République Centrafricaine	La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République Centrafricaine	Culture	En cours	
13. Comores	Ecosystèmes Marins de l'Archipel des Comores	Nature	En cours	
14. Gabon	Grottes de Lastoursville	Mixte	En cours	
15. Guinée	Architecture vernaculaire et paysage culturel mandingue du Gberedou/Hamana	Culture	En cours	
16. Guinée Bissau	Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos	Nature	En cours	
17. Madagascar	Falaise et grottes de l'Isandra	Culture	En cours	
18. Niger	La ville d'Agadez : Grande mosquée, les anciens quartiers	Culture	En attente	

8. Bien que les résultats des cours sur les propositions d'inscription paraissent prometteurs, il faudra du temps pour en réaliser les effets réels en termes de qualité et de quantité des propositions d'inscription. À l'issue des cours de formation, cinq dossiers de propositions d'inscription ont été menés à bien et soumis au Centre du patrimoine mondial pour examen en 2010. Ces sites sont : le Parc national de la Pendjari (Bénin), l'Île de Meroé (Soudan), le Système lacustre du Kenya (The Great Rift Valley - The Kenya Lakes System) (Kenya), le Parc national de Sehlabathebe (Lesotho) et Oke-Ilandre (Idandre Hill) (Nigéria).
9. Le Fonds du patrimoine mondial africain a organisé un cours de formation (31 août-11 septembre 2009) sur le processus de proposition d'inscription et la gestion des sites du patrimoine mondial, à l'intention des pays africains lusophones. Cela a été réalisé en collaboration avec le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), la Direction mozambicaine de la Culture et le « Programa de turismo de Moçambique » de l'USAID. L'objectif a été la sensibilisation et le développement des compétences parmi les professionnels du patrimoine des pays africains lusophones. 15 professionnels ont été formés et le gouvernement mozambicain s'est déclaré prêt à créer un centre de formation pour les pays africains lusophones.
10. Un autre cours de formation pour les pays africains arabophones est prévu pour septembre 2010.
11. Une recherche a été entreprise à l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud) avec la participation de plusieurs étudiants qui travaillent sur divers sujets ayant trait aux sites du patrimoine mondial. Les premiers résultats scientifiques sont attendus pour juin 2010. Ce programme est le premier de son genre en Afrique. On peut espérer que davantage d'universités participeront à ce programme si les fonds le permettent.

VI. Établissement de Listes indicatives

12. Trois ateliers d'harmonisation régionale des Listes indicatives ont été organisés. Le premier s'est tenu à Sao Tomé en mars 2009. Huit pays francophones ont participé pour travailler sur leurs Listes indicatives. Le second atelier s'est tenu au Nigéria en mai

2009. Il a réuni six pays anglophones d'Afrique de l'Ouest. Le troisième atelier s'est tenu en Égypte, du 14 au 18 mars 2010. Il a rassemblé des participants de huit pays africains.

VII. Gestion et état de conservation

13. Un atelier, financé par le FPMA et organisé en collaboration avec le Département tanzanien des Antiquités, s'est tenu à Kilwa Kisiwani. L'atelier a établi un cadre de coordination de différentes initiatives sur le site, mais aussi travaillé à développer l'état de conservation souhaité pour le site de Kilwa Kisiwani qui figure sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
14. Aide et soutien financier ont été apportés au site des Cercles mégalithiques de Sine Ngayène et Wanar au Sénégal pour assurer la promotion et le développement de ces lieux du patrimoine. Au Botswana, le FPMA a financé la mise à jour du plan de gestion du site du patrimoine mondial de Tsodilo. Le FPMA participe aussi financièrement à l'organisation de l'atelier visant à faire appliquer les mesures juridiques de protection de la ville historique de Grand Bassam en Côte d'Ivoire. Un soutien financier a également été fourni au Burkina Faso pour stabiliser les Ruines de Loropéni, ainsi qu'au Mozambique pour établir un plan de gestion pour l'Île de Mozambique.
15. Le FPMA, en concertation avec l'UICN, a fourni une assistance financière au Programme Aires protégées pour l'Afrique centrale et de l'Ouest (PAPACO) pour réaliser un projet visant à améliorer la gestion de huit biens naturels du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest. Des outils d'évaluation et de gestion ont été mis au point pour ces biens.
16. Le 6e Congrès mondial des gardes-forestiers a eu lieu en novembre 2009 à Santa Cruz, Bolivie. Le Fonds du patrimoine mondial africain a financé la participation à ce congrès de 8 gardes forestiers d'Afrique du Sud, du Kenya, d'Ouganda, de la République Démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Zambie.
17. Après l'incendie qui a ravagé le bien du patrimoine mondial des Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) le 16 mars 2010, et à la suite d'une demande du gouvernement ougandais, le FPMA, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, a envoyé une équipe d'experts en Ouganda, du 7 au 9 avril 2010, pour faire le point sur la situation. Au vu du rapport d'étape fourni par l'équipe, le Conseil d'administration du FPMA a approuvé la proposition d'aide du Fonds d'urgence pour aider à l'organisation d'un atelier national d'acteurs concernés en Ouganda afin de débattre et de définir la stratégie de reconstruction. Le FPMA va également subventionner une étude sur les pratiques traditionnelles de construction, une enquête sur l'état actuel du site et la documentation disponible concernant ce bien.

VIII. Études pilotes sur le développement d'infrastructures

18. Le FPMA, en partenariat avec la *Development Bank of Southern Africa* (DBSA) va entreprendre une analyse de la situation en matière de besoins en infrastructures pour un développement touristique dans les biens africains du patrimoine mondial. En 2009, des études ont été réalisées sur les Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie), Twyfelfontein (Namibie), le Monument national du Grand Zimbabwe (Zimbabwe), Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et

des régions centrale et ouest (Ghana) et la Forêt impénétrable de Bwindi (Ouganda). Cinq autres études sont prévues en 2010 sur les biens suivants : Tombouctou (Mali), les Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe), l'Île de Gorée (Sénégal), Tsodilo (Botswana) et la Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie). L'objectif de ces projets est de comprendre comment développer au mieux les biens africains du patrimoine mondial en tant que destinations touristiques pour ouvrir des opportunités économiques et des bénéfices que le tourisme peut apporter à une population rurale défavorisée.

IX. Conclusion

19. Actuellement, le FPMA soutient 17 projets dans 20 pays. La plupart de ces projets sont exécutés avec des institutions nationales et régionales. L'accent est mis sur l'établissement de dossiers de propositions d'inscription de grande qualité. Progressivement, les questions de conservation et de gestion seront aussi abordées. Le défi pour les prochaines années la durabilité et la croissance du Fonds, partiellement en s'assurant que le Fonds de dotation est établi et opérationnel. La concrétisation des promesses de dons au Fonds de dotation est un élément clé de ce processus.

X. Projet de décision

Projet de décision : 34 COM 6

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/6,
2. Rappelant la décision 33 COM 6A adoptée à sa 33e session (Séville, 2009),
3. Prend note du Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des activités du Fonds du patrimoine mondial africain ;
4. Accueille avec satisfaction la décision de la 35e Conférence générale de l'UNESCO d'accréditer le Fonds du patrimoine mondial africain en tant que Centre de catégorie II sous les auspices de l'UNESCO ;
5. Exprime sa gratitude aux partenaires, à tous les niveaux, pour leur soutien financier et leur assistance au Fonds du patrimoine mondial africain en 2009 et 2010 ;
6. Encourage le Fonds du patrimoine mondial africain à mettre en place une stratégie de campagne de collecte de fonds au profit d'activités et du Fonds de dotation ;
7. Encourage aussi le Fonds du patrimoine mondial africain et le Centre du patrimoine mondial à définir un ensemble commun d'activités à mettre conjointement en œuvre en Afrique dans le cadre de l'accord UNESCO-Fonds du patrimoine mondial africain, signé en janvier 2010 ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement sur les activités du Fonds du patrimoine mondial africain, pour examen à sa 35e session en 2011.